

LEGENDE

Les zones d'exposition au bruit

 ZONE A

C'est la zone comprise à l'intérieur de la courbe d'indice Lden 70

 ZONE B

C'est la zone comprise à l'intérieur de la courbe d'indice Lden 70 et la courbe dont l'indice peut être fixé entre les valeurs Lden 62 et Lden 65

 ZONE C

C'est la zone comprise entre la limite extérieure de la zone B et la courbe correspondant à une valeur de l'indice Lden choisie entre 55 et 57

 ZONE D

Elle est comprise entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50



Plan
Urbanisme
Directeur



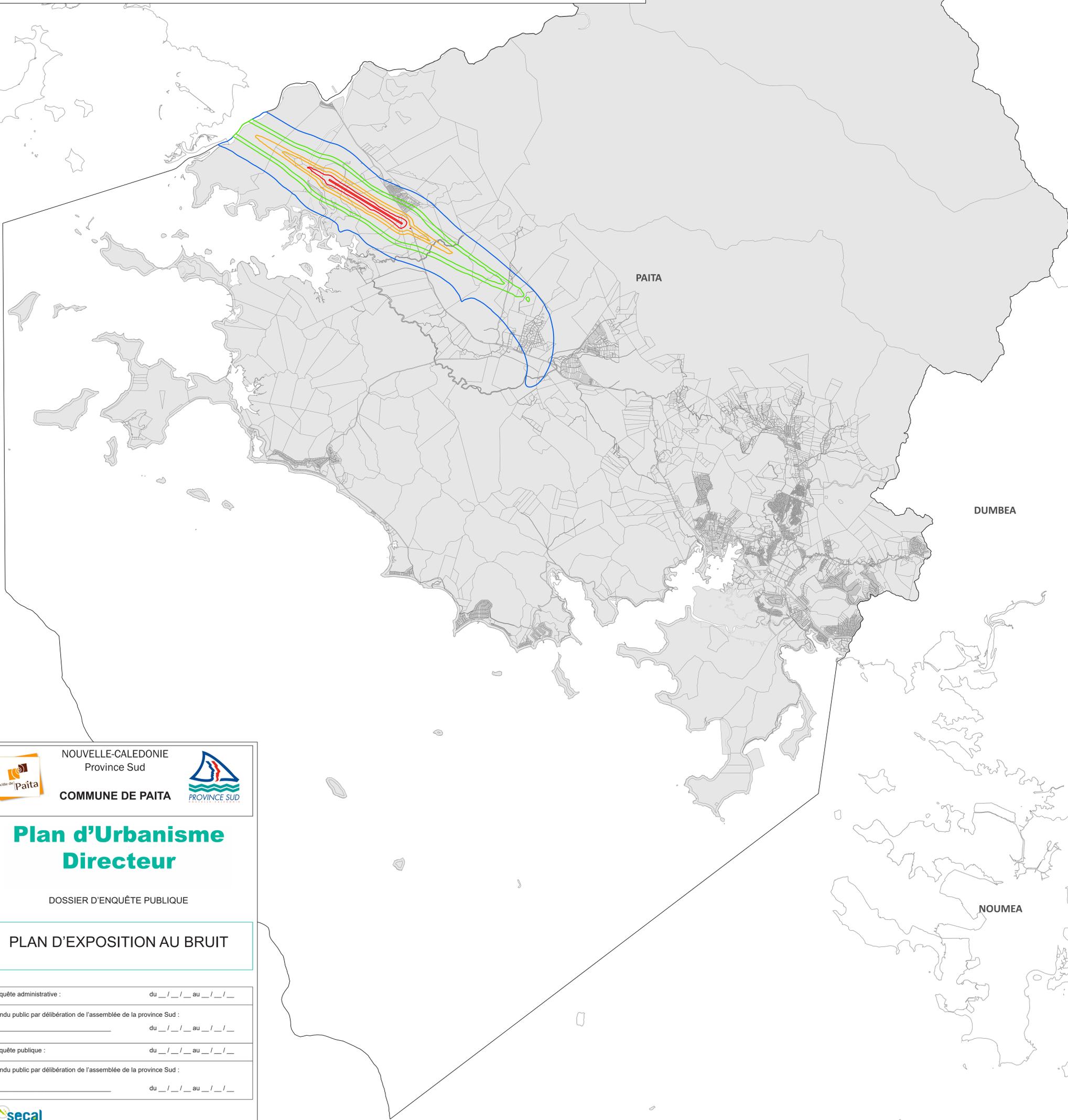
ECHELLE : 1:50 000

soit 1 cm = 500 mètres

Projection et système de coordonnées:

RGNC91-93 - Lambert Nouvelle-Calédonie

Sources : Gouvernement de Nouvelle-Calédonie - Direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie



NOUVELLE-CALÉDONIE
Province Sud



COMMUNE DE PAITA

Plan d'Urbanisme Directeur

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

Enquête administrative : du __/__/__ au __/__/__

Rendu public par délibération de l'assemblée de la province Sud :
n° _____ du __/__/__ au __/__/__

Enquête publique : du __/__/__ au __/__/__

Rendu public par délibération de l'assemblée de la province Sud :
n° _____ du __/__/__ au __/__/__

